

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 octobre 2020

Délibération n°2020-10-08

L'an deux mille vingt, le jeudi vingt-neuf du mois d'octobre à dix-neuf heures trente, se sont réunis en téléconférence, les membres du Conseil Communautaire de la Région du Pays de Blain, sous la présidence de M. Nicolas OUDAERT, 1^{er} Vice-Président, en remplacement de Mme La Présidente empêchée, dûment convoqués une première fois le mercredi vingt et un du mois d'octobre deux mille vingt puis en application du I de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020, une deuxième fois le mercredi vingt-huit du mois d'octobre afin d'organiser la séance en visio-conférence.

En présence de :

M. Jean-Michel BUF délégué de Blain, M. Jean-François RICARD délégué de Blain, M. Frédéric LAFOND délégué de Blain, M. Jean-Luc POINTEAU délégué de Blain, M. Jean-Pierre HAMON délégué de Blain, Mme Marie-France GUIHO déléguée de Blain, M. Philippe CAILLON délégué de Blain, Mme Martine TESSIER déléguée de Blain, , M. James MOUSSU délégué de Blain, Mme Catherine VANSON déléguée de Bouvron, M. Emmanuel VAN BRACKEL délégué de Bouvron, M. Francis BLANCHARD délégué de Bouvron, Mme Laurence LE PENHUIZIC déléguée de Bouvron, Mme Clotilde SHAMMAS déléguée de Bouvron, M. Jérémy JEUSSET délégué de Bouvron, Mme Tiphaine ARBRUN déléguée de La Chevallerais, M. Aurélien DOUCHIN délégué de La Chevallerais, , M. Nicolas OUDAERT délégué de Le Gâvre, Mme Anne CARRE déléguée de Le Gâvre, Mme Claudie MERCIER déléguée de Le Gâvre.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	26
Présents	20
Votants	25
VOTE	
Pour	25
Contre	
Abstention	

Excusés ayant donné procuration :

Mme Rita SCHLADT déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Pierre HAMON), M. Max PIJOTAT délégué de Bouvron (donne pouvoir à M. Nicolas OUDAERT), Mme Yolande DUBOURG déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Michel BUF), Mme Sandrine VAIRE déléguée de Blain (donne pouvoir à M. Jean-Luc POINTEAU), M. Jérôme LETURGEZ délégué de La Chevallerais (donne pouvoir à Mme Tiphaine ARBRUN)

Excusés : Mme Nathalie GUIHOT déléguée de Blain

Secrétaires de séance : Mme Claudie MERCIER et M. Jean-Luc POINTEAU

FINANCES - BUDGET ANNEXE SPANC - DECISIONS MODIFICATIVES N°1

La présente délibération a pour objet d'apporter une modification sur les dépenses de la section d'investissement du budget SPANC.

Rapport de Monsieur Le Vice-président délégué aux Finances, Marchés Publics et Contractualisations,

VU la délibération n°2019 12 01 approuvant le budget primitif 2020 ;

CONSIDERANT le résultat du montant du marché « Logiciel de gestion pour le service public d'assainissement non collectif » supérieur au montant du budget primitif 2020 inscrit à la section d'investissement ;

CONSIDERANT la présentation de M. Le Vice-président,

Sur ce rapport, le Conseil Communautaire décide :

- **De valider** les décisions modificatives n°1 suivantes pour le budget SPANC :

Investissement			BP 2020	DM	BP+DM
2051	Concessions et droits assimilés	ID	15 000.00€	+3000.00€	18 000.00€
2183	Matériel de bureau et informatique	ID	5000.00€	-5000.00€	0.00€
2184	Mobilier	ID	0.00€	+2000.00€	2000.00€

Il est rappelé que cette décision modificative ne modifie pas le montant total du BP 2020 attribué à la section d'investissement soit une somme de 20 000.00€ qui reste équilibrée en dépenses et en recettes.

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE A 25 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance
Le 29/10/2020

Le 1^{er} Vice-Président, Nicolas OUDAERT

